

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 06 MAI 2013

Le six mai deux mil treize, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame RIOCREUX Stéphanie.

PRESENTS : Mmes RIOCREUX, CHILON, FRAISSE, BATONNEAU, BENESTON, DEZE, Mrs BOISDRON, POTIRON, GILBERTON, GUILBAUD, HALLIEN, NION

EXCUSEE : Mme LAVIELLE

ABSENTE : Mme PAINBLANC

Il est donné lecture des comptes-rendus des 11 et 25 mars 2013. Ils sont approuvés à l'unanimité des membres présents.

Madame le Maire donne lecture du courrier de Madame DARCHIS Maryline demandant sa mise en disponibilité pour convenances personnelles avant la fin de l'année. La date reste à préciser. Elle donne connaissance de l'arrêt maladie de Monsieur AUCHER Nicolas jusqu'au 9 juin.

COMPTES RENDUS DES DELEGATIONS COMMUNAUTAIRES, SYNDICALES ET COMMISSIONS MUNICIPALES

- Madame CHILON indique que la plantation des fleurs dans les parterres devant la mairie a été réalisée ce jour et que le reste des plantations sera terminé avant la fin du mois de mai. Elle informe que des lattes de parquet sont cassées dans la salle des fêtes. Madame FRAISSE va demander au menuisier de passer pour les réparer ou les changer.
- Monsieur POTIRON indique qu'il organise une réunion le 19 juin avec les responsables de secteur pour leur expliquer leur mission dans la mise en œuvre du Plan Communal de Sauvegarde. Une réunion avec les responsables du Poste de Commandement devra être prévue avant cette date. Il demande qu'un comité soit créé afin d'organiser le Poste de Commandement. Monsieur NION et Madame DEZE veulent bien participer à cette organisation. Il informe que les plantations sont bien avancées au Conservatoire/Aire de Camping Car et qu'il a rencontré Monsieur Patrick GENTY, architecte espaces verts, pour réaliser des barrières en matériaux naturels. Pour ce faire, il convient de prévoir une journée, semaine 23, pour ramasser le bois mort mais sur pied. Une rencontre devra avoir lieu avec un responsable du PNR pour modifier la plaquette du sentier d'interprétation afin que le parcours traverse le conservatoire pour mieux le découvrir.

- Monsieur HALLIEN informe qu'il a demandé 2 devis pour la fabrication des supports de panneaux pour les aires de jeux. Celui de Monsieur Damien RICHER est retenu pour une réalisation de supports en bois.
- Madame FRAISSE informe qu'elle a passé commande pour le moteur ainsi que le régulateur pour le chauffage de la Salle des Fêtes qui étaient défectueux depuis le début de l'hiver. Elle précise qu'il y a de plus en plus d'impacts sur les vitres du hall de la Salle des Fêtes. Il est difficile de croire qu'il s'agisse d'impacts involontaires. La gendarmerie est venue constater les dégâts. Madame le Maire appelle chacun à la vigilance et au respect des biens qu'ils soient privés ou publics.
- Monsieur BOISDRON indique que les travaux de sécurisation, sollicités par la municipalité, aux entrées de BENAIS, le long du CD 35, vont être réalisés, avec un mois d'avance, par le Conseil Général d'Indre et Loire.

PLU : NOUVELLE PRESENTATION DU PADD

Madame le Maire présente, au Conseil Municipal, le Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme, qui a déjà fait l'objet d'un débat lors de la réunion de Conseil en date du 19 novembre 2012.

Le Conseil Municipal doit de nouveau, débattre sur les modifications apportées par le Bureau d'études, suite à la transcription du PADD sur la cartographie.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur ce nouveau projet.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'une réunion publique aura lieu prochainement à la Salle des Fêtes afin de présenter le PLU avant arrêt du projet.

2013-17 / REPRESENTATION DES COMMUNES AU SEIN DE L'ASSEMBLEE COMMUNAUTAIRE

Madame le Maire rappelle le cadre de la réforme concernant la représentation des Communes au sein de l'assemblée communautaire.

La Loi du 31 décembre 2012, dite « Loi Richard » modifie les dispositions de la loi du 16 décembre 2010, dite « Loi RCT » (Réforme des Collectivités Territoriales). Elle instaure de nouveaux principes concernant le nombre maximal de sièges dans les Conseils Communautaires et leur répartition par strate démographique des Communes membres, à compter du prochain renouvellement des Conseils Municipaux.

Les principes édictés par la Loi sont :

- la répartition tient compte de la population de chaque Commune.
- chaque Commune dispose d'un siège au moins.
- aucune Commune ne peut disposer de plus de la moitié des sièges.
- le nombre total de sièges ne peut excéder de plus de 25% le nombre de sièges prévus en application du III et IV de l'article L5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- la répartition théorique proposée par le dit article n'est pas systématique. **L'Assemblée peut trouver une répartition qui lui convienne, du moment que celle-ci s'inscrive dans le respect des principes ci-dessus exposés.**
- cette répartition doit recueillir l'accord des 2/3 au moins des Conseils Municipaux des Communes concernées représentant la moitié de la population ou inversement.

Situation actuelle :

Les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Bourgueil précisent que la représentation est déjà liée à la population des Communes membres ; ainsi à l'article 5 des statuts, il est prévu la représentation suivante :

▪ Population supérieure à 3000 habitants	:	4 élus
▪ Population comprise entre 2000 et 3000 habitants	:	3 élus
▪ Population inférieure à 2000 habitants	:	2 élus
Nombre total de Conseillers actuels	:	21
Nombre total de Vice-Présidents	:	5

Situation théorique prévue par le Code Général des Collectivités Territoriales

La Communauté de Communes ayant une population de 12580 habitants, le nombre de sièges pourrait être de 26.

A défaut d'accord entre les représentants, la répartition suivante s'appliquerait, conformément à l'article L5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Communes	Population	Nb de délégués
Benais	958	2
Bourgueil	4 035	9
La Chapelle/Loire	1 560	3
Chouzé/Loire	2 108	5
Continvoir	476	1
Gizeux	489	1
Ingrandes de Touraine	513	1
Restigné	1235	2
St Nicolas de Bourgueil	1206	2

Nombre total de Conseillers	:	26
Nombre total de Vice-Présidents	:	5

Madame le Maire rappelle que la répartition actuelle, prévue aux statuts, est conforme à la Loi et répond, selon le Bureau Communautaire, aux exigences de représentation démocratique et démographique.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, doit, avant le 30 juin :

- ***SE PRONONCER*** sur la représentation en place à l'article 5 des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Bourgueil, validé par arrêté Préfectoral du 23 janvier 2013,

Communes	Population	Nb de délégués
Benais	958	2
Bourgueil	4 035	4
La Chapelle/Loire	1 560	2
Chouzé/Loire	2 108	3
Continvoir	476	2
Gizeux	489	2
Ingrandes de Touraine	513	2
Restigné	1235	2
St Nicolas de Bourgueil	1206	2

Nombre total de Conseillers : 21
Nombre total de Vice-Présidents : 5

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce favorablement et valide la représentation actuelle des conseillers au sein de la Communauté de Communes du Pays de Bourgueil.

2013-18 / AMENAGEMENT DE SECURITE SUR LA RD 269 – SECTION SITUEE EN AGGLOMERATION. ELARGISSEMENT D'UN TROTTOIR

Madame le Maire présente la convention avec le Conseil Général concernant les travaux d'élargissement du trottoir, en bordure de la Route Départementale 269, afin de sécuriser le cheminement des élèves entre l'école communale et la cantine scolaire.

La présente convention précise les modalités d'exercice de la maîtrise d'ouvrage, sur le domaine public routier départemental, par la Commune de BENAIS. Elle précise également les modalités de gestion et d'entretien ultérieurs des aménagements et équipements concernés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve cette convention et donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour la signer.

2013-19 / ADHESION DES COMMUNES DE LA CELLE GUENAND, LIGNIERES DE TOURAINE ET LA MEMBROLLE SUR CHOISILLE AU SYNDICAT DES CAVITES 37

Madame le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de la demande d'adhésion des communes de LA CELLE GUENAND, LIGNIERES DE TOURAINE et LA MEMBROLLE SUR CHOISILLE au Syndicat Intercommunal Cavités 37.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'adhésion de ces communes au dit Syndicat.

2013-20 / MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT DES COURS D'EAU DU BASSIN DE L'AUTHION

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que, suivant délibération en date du 03 avril 2013, le Conseil d'Administration du Syndicat Intercommunal d'Aménagement des Cours d'Eau du Bassin de l'Authion a adopté le projet des nouveaux statuts qui modifie l'article 7 des statuts, concernant les contributions des communes, suite à une erreur matérielle.

A cet effet, Madame le Maire rappelle que l'ensemble des communes constituant le territoire du Syndicat doit se prononcer sur ces modifications ainsi que le prévoit le Code Général des Collectivités Territoriales.

Elle sollicite l'avis de l'assemblée,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et examiné le projet de statuts :

- approuve la modification des statuts du dit syndicat, tels qu'annexés à la présente délibération.

2013-21 / VIREMENT DE CREDITS – DECISION MODIFICATIVE N° 1.

Madame le Maire donne connaissance au Conseil Municipal d'une demande de subvention exceptionnelle reçue pour la création d'un mémorial en hommage aux combattants tombés en Afrique du Nord.

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer un virement de crédits à la section de fonctionnement afin de régler cette subvention.

Après avoir pris connaissance du projet, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote l'attribution de la subvention de 100 € sollicitée par l'Association pour le mémorial.

Madame le Maire donne connaissance également d'un courrier de l'Assurance AREAS demandant le remboursement de la franchise, prévue à notre contrat assurance automobile, concernant l'accident survenu le 07 février 2013. La compagnie d'assurance estime que la responsabilité de la Commune est engagée à concurrence de 100 % et demande le paiement de la franchise d'un montant de 270.45 €.

Les modifications budgétaires suivantes sont apportées :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

C/6574	+ 100,00 €	C/022	- 371,00 €
C/6718	+ 271,00 €		

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à cette décision modificative n° 1.

ACCUEIL DES ELEVES DE LA CHAPELLE SUR LOIRE

Lorsqu'en 2012 la municipalité de la Chapelle sur Loire a interpellé l'ensemble des communes du canton sur la nécessité de créer ou intégrer un RPI, des comités de réflexion composés d'élus et de parents d'élèves se sont mis en place pour travailler sur le sujet dans les différentes communes. Notre comité local est arrivé à la conclusion suivante, le RPI Benais Restigné n'est pas en capacité d'accueillir dans de bonnes conditions autant de nouveaux élèves. Les municipalités de Benais et Restigné se sont donc prononcées sur le refus d'intégrer la commune de la Chapelle sur Loire au sein du RPI Benais Restigné.

Les deux classes primaires vont cependant fermer à la rentrée prochaine et les élèves de l'école primaire vont donc devoir rejoindre un autre établissement RPI ou pas RPI. Il n'était pas envisageable que l'ensemble des élèves soient scolarisés à Benais et Restigné, ni que l'ensemble des élèves soient scolarisés à Bourgueil.

Les communes de Restigné, Benais et Bourgueil sont les plus proches de la Chapelle sur Loire, aussi avons-nous tous souhaité que les élèves se répartissent entre ces trois communes en fonction des capacités d'accueil des établissements et des souhaits des familles. De nombreuses rencontres entre élus ont eu lieu au cours des derniers mois en concertation avec les services de l'éducation nationale.

Ainsi, à la rentrée prochaine, la municipalité de la Chapelle sur Loire avec le soutien du Conseil Général va pouvoir mettre en place un bus entre la Chapelle sur Loire, Restigné, Benais et Bourgueil afin d'acheminer les élèves entre les différentes écoles. Les enfants seront déposés par leurs parents à l'école de la Chapelle sur Loire puis le bus les acheminera vers les autres écoles, le soir le bus les raccompagnera à l'école de la Chapelle sur Loire. La maternelle est maintenue à la Chapelle sur Loire ainsi que le service de garderie périscolaire.

Neuf élèves rejoindront donc, le RPI BENAIS RESTIGNÉ à la rentrée prochaine (niveaux CP, CE1, CE2, CM1 et CM2).

Nous sommes convenus avec les élus de la Chapelle sur Loire que toute nouvelle inscription serait soumise à avis préalable des maires des trois communes en fonction des capacités d'accueil des différentes écoles.

Les enseignantes et les élus vont accueillir les familles pour une visite des équipements en juin, il est probable que les enseignantes organisent une rencontre sportive entre les différents établissements pour que les enfants se côtoient avant la sortie des classes. Madame le Maire précise que les représentants du Conseil d'Ecole, des associations ARBRE, Toboggan et la Cantine de Benais seront associés à l'accueil des familles en juin pour leur présenter le fonctionnement de notre RPI.

Cette nouvelle organisation s'appuie sur des bases solides de concertation et de partenariat entre élus des municipalités et direction de l'Education Nationale et nous ne perdons pas de vue l'objectif à terme de voir les classes de la Chapelle sur Loire ré-ouvrir.

2013-22 / ACCOMPAGNEMENT DE L'INSTITUTION JUDICIAIRE DANS LA LUTTE CONTRE LA RECIDIVE PAR L'ACCUEIL DES MESURES DE TRAVAIL D'INTERET GENERAL (TIG)

Madame le Maire propose d'adhérer au dispositif général et de permettre l'accueil, le cas échéant, d'un poste de TIG au sein du service technique en accord avec son responsable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve le principe de la mise en réseau du dispositif des TIG à travers une convention avec l'institution Judiciaire selon l'article 131-8 du Code Pénal qui permet ce partenariat.

Autorise Madame le Maire à déposer une demande d'inscription de travaux d'intérêt général pour l'accueil d'un poste au sein du service technique de la commune pour une durée minimum de 20 heures et maximum de 210 heures.

QUESTIONS DIVERSES

☞ Madame le Maire donne lecture d'un courrier du Conseil Général informant de la mise en place d'un programme d'intérêt Général qui se nomme « Chaud dedans ». Le Conseil Général s'inscrit comme l'un des acteurs oeuvrant dans la lutte contre la précarité énergétique et l'habitat indigne dans le département d'Indre et Loire. L'animation de ce programme a été confié au Pact d'Indre et Loire, pour une durée de 4 ans. Il traite tous les dossiers concernant l'isolation des habitations mais sous conditions de ressources. Les personnes intéressées doivent s'adresser directement au PACT de TOURS en téléphonant au 02 47 36 25 50. L'information est disponible sur le site benais.fr

☞ Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'en ce qui concerne le mode de scrutin pour les élections municipales, les députés ont adopté un amendement remontant le seuil à 1 000 habitants. La commune ne sera donc pas concernée par le scrutin de liste aux prochaines élections.

☞ Madame le Maire donne connaissance de plusieurs invitations ainsi que des courriers de remerciements qu'elle a reçus :

- Assemblée Générale de l'ADMR d'Ingrandes/St Patrice qui se tiendra le jeudi 23 mai à 17 H 00 à la Salle des Fêtes d'Ingrandes de Touraine. Madame FRAISSE y représentera la municipalité.
- Portes Ouvertes aux Etablissements CHARLOT le week end des 24 et 25 mai.
- Assemblée Générale de l'ADMR de Bourgueil qui aura lieu le vendredi 31 mai à 20 H 30 à la Salle des Fêtes de Continvoir.
- Remerciements de la Mission Locale du Chinonais pour la subvention que le CCAS a versé.
- Remerciements de l'ASSAD Portage de Repas pour la subvention que le CCAS lui a accordé.

☞ Madame le Maire informe que le Syndicat des vins de Bourgueil accueillera le Consortium Slow Food le dimanche 02 juin. Il propose la visite du conservatoire à Benais. Le rendez-vous est fixé à 9 H 45 sur place.

☞ Monsieur BOISDRON informe que l'entreprise INEO va intervenir, à l'initiative du SIEIL, pour changer les lampadaires. Le Conseil propose le coloris gris anthracite (RAL autorisé par les ABF).

☞ Madame le Maire fait un petit rappel des différentes dates de manifestations qui auront lieu dans les semaines à venir :

- 8 mai à 9 H 45 : Rassemblement et Défilé
- 17 mai à 14 H 00 : Commission Infos
- 18 mai à partir de 9 H 00 : Course des grands 20 de Bourgueil
- 19 mai au stade : Brocante du Foot

- 24 et 25 mai : Portes Ouvertes Ets CHARLOT
- 2 juin à 9 H 30 : Visite du Conservatoire avec le consortium « slow food »
Toute la journée Brocante du Comité des Fêtes dans le Bourg
- 23 juin : Fête de la musique après midi (horaire à définir)
- 29 juin : Fête des Bateliers de La Chapelle sur Loire. Passage de Loire à vélo devant le conservatoire d'essences végétales anciennes
Fête du Sport au stade
Brass Band à Bourgueil
- 30 juin : Brass Band à Gizeux
- 13 juillet : Balade gourmande du Comité des fêtes
Le soir feu d'artifice et bal populaire
- 14 juillet : Cérémonie officielle avec les Sapeurs Pompiers
- 25 août : Grande Tablée
- 14 et 15 septembre : Journées du patrimoine (à définir)

☞ Madame le Maire donne connaissance du projet de contractualisation mis en place par le Conseil Général pour une période de 3 ans. Cela concerne les partenariats financiers entre le Conseil Général et les collectivités, qui sont accordés aux Communes, à l'échelle du territoire.

☞ Madame DEZE évoque le problème des adolescents qui n'ont pas d'animation dans les communes. La réflexion va être menée, au sein du Conseil, pour faire une proposition satisfaisante aux jeunes.

L'espace jeune à Bourgueil est accessible gratuitement à l'ensemble des jeunes du territoire de la CCPB. Information, horaires et contact sur le site bourgueil.fr

Les collectivités devront définir en concertation, leurs priorités, pour les 3 années à venir. Ce point sera développé et porté à l'ordre du jour du Conseil du mois de juin.

La prochaine réunion de conseil aura lieu le 10 juin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.